

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Marc Olivier Buffat et consorts - CFF immobilier: une suspension aux investissements aux conséquences désastreuses (21_RES_6)

Rappel de la résolution

Le 26 janvier dernier les CFF ont annoncé vouloir instaurer une sorte de moratoire dans leurs investissements immobiliers, soit une réduction de l'ordre 700 millions de 2021 à 2025, et jusque leur couverture soit totalement garantie. Ces réductions touchent de nombreux et importants projets urbanistiques, soit notamment Renens/Prilly-Central Malley- Renens, quais et bâtiments-- soit des projets qui concernent directement notre canton et la région lausannoise.

Les CFF font certes valoir des difficultés financières liées à une baisse de fréquentation durant 2020, mais il est à prévoir que les résultats de 2021 ne seront guère meilleurs voire pire, et cela peut encore durer...

Toutefois les effets de cette suspension sont désastreux à maints égards : elle bloque l'avancement de projets d'ampleurs régionales dans lesquels les CFF ne sont pas seuls partenaires, et ces derniers (parmi lesquels des entités publiques et des caisses de pensions) n'ont pas à pâtir de la défection des CFF; en outre elle bloque des projets de mobilité douce qui sont une nécessité immédiate.

Par ailleurs, ce moratoire qui bloquera de nombreux projets va à l'encontre de la politique anti-cyclique qu'il est nécessaire d'adopter de façon active et volontariste- et pénaliser de nombreux secteurs économiques en relation avec la construction. On ne peut pas attendre 3,4,5 ans pour attendre que les CFF trouvent des solutions de financement- ou alors ceux-ci doivent ils envisager de céder ou valoriser autrement leur droit à bâtir- ou encore trouver d'autres sources fédérales de financement.

Il est donc nécessaire que les CFF renonce à cette suspension et assume pleinement son rôle dans les projets immobiliers dans lesquels ils sont déjà impliqué

La présente résolution souhaite que le conseil d'Etat intervienne auprès des CFF et du Conseil fédéral afin d'inviter les CFF à renoncer à cette suspension.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat tient à remercier le Grand Conseil pour son soutien dans ce dossier qui concernait plus largement le taux d'endettement des CFF. La forte mobilisation vaudoise a permis de débloquer rapidement, à la fin février 2021, le gel des projets immobiliers de l'Ouest-Lausannois directement cités dans la résolution. Cependant, cette solution ponctuelle ne réglait pas les menaces pesant à moyen terme sur plusieurs autres investissements vaudois des CFF. En effet, le Conseil fédéral a pendant longtemps refusé de compenser les pertes liées à la pandémie COVID des CFF, comme il l'avait fait pour d'autres pans de l'économie. Résultat de ce choix, le taux d'endettement du transporteur dépassait le seuil fixé par son unique actionnaire, la Confédération, pour lui permettre d'investir.

Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a finalement décidé de faire baisser le taux d'endettement des CFF en leur permettant d'économiser sur le prix des sillons ferroviaires (redevance pour faire circuler un train). Cette solution revenait à compenser les pertes COVID en diminuant les moyens pour le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) permettant d'entretenir le réseau et surtout de lancer de nouveaux grands projets d'infrastructures, comme ceux souhaités pour augmenter la capacité entre Lausanne et Genève ou diminuer le temps de parcours en direction de Berne. Ce choix revenait à ralentir le rythme des grands investissements ferroviaires et n'était pas acceptable pour les intérêts ferroviaires vaudois. Avec le fort soutien et en coordination avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales qu'il remercie pour son engagement, le Conseil d'Etat s'est alors engagé fortement dans la bataille pour faire revenir le Conseil fédéral sur sa décision et convaincre une très large majorité de cantons de soutenir ce combat.

Une motion déposée par le Conseiller aux Etats Olivier Français et intitulée «Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de COVID-19» a été largement acceptée par les Chambres fédérales en juin 2022. Le Conseil fédéral a finalement accepté de compenser les pertes liées à la pandémie des CFF en octobre 2022 en acceptant d'accorder une contribution à fonds perdus à hauteur de 1,25 milliard.

Le Conseil d'Etat analysera avec attention le projet de modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF), soumise à consultation par le Conseil fédéral (le 16 décembre 2022). Il note cependant que la large et unanime mobilisation vaudoise pour défendre les projets ferroviaires vaudois a fonctionné et permis de peser sur la scène fédérale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 janvier 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat